

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3953

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et le choix d'un financement par répartition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crainte des personnes qui manifestent est, entre autres choses, de voir leurs pensions de retraite diminuer. Pour pallier ce risque, un grand nombre de Français vont choisir de capitaliser. Il n'est donc pas juste de faire croire que le système proposé est un système par simple répartition.